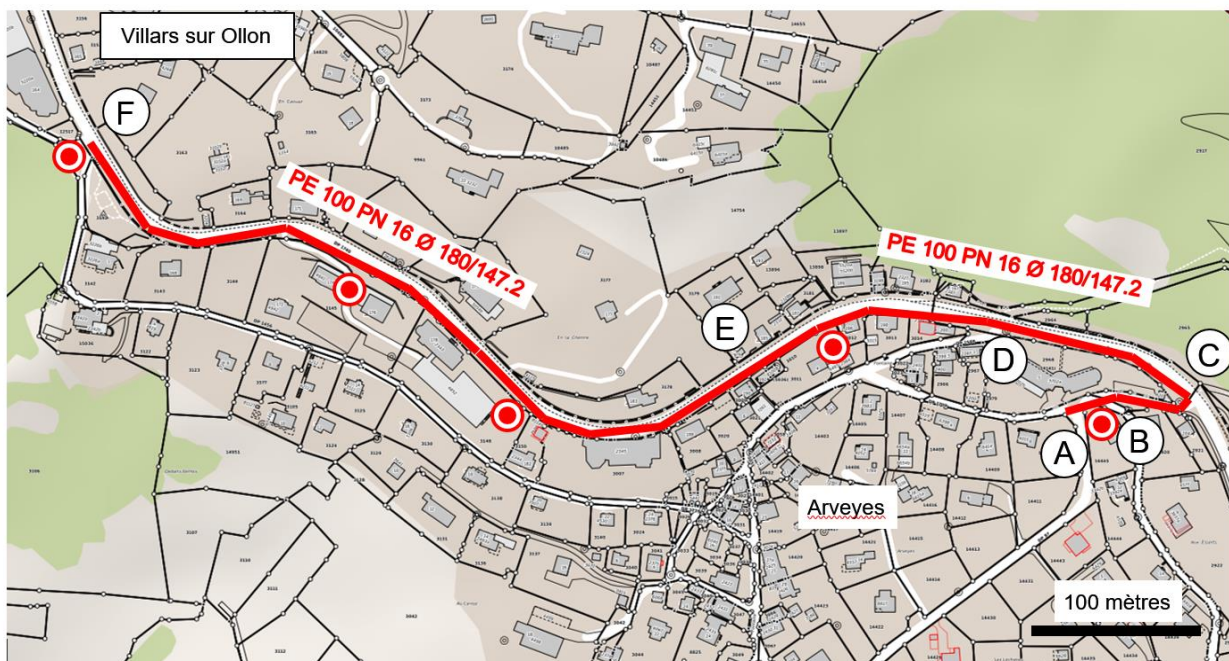




## PREAVIS MUNICIPAL N° 2018/05

**Villars - Arveyes, Avenue Centrale, remplacement de conduite d'eau potable et de défense incendie entre le Parking du Centenaire et le Chalet « Les Troubadours »**



Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Introduction

Dans le cadre de l'entretien et du développement de ses installations, la Société du gaz de la Plaine du Rhône remplace et étend ses réseaux de basse et haute pression sur l'axe Villars-Arveyes-Barboleuse.

Afin de profiter de cette opportunité pour rénover des équipements de son vaste réseau communal de distribution d'eau potable, la Municipalité a décidé de remplacer les installations du Service des eaux et d'améliorer le réseau d'éclairage public dans le secteur de l'avenue Centrale entre Villars-sur-Ollon et Arveyes. Tous les Services industriels ont été contactés, les équipements existants de certains d'entre-eux seront mis à jour.

## 2. Le projet

### Eau potable et défense incendie

Ce secteur du réseau de distribution d'eau potable, situé entre 1'215 et 1'250 mètres d'altitude, est alimenté par le réservoir de la Joux des Theils disposant d'un volume total de 4'000 m<sup>3</sup> dont 400 m<sup>3</sup> sont dédiés à la réserve incendie. L'altitude du trop-plein se situe à 1'392.40 m. La chambre coupe-pression de Randell, les réducteurs de pression du Palace et de Rocheprise adaptent la pression (cote de mise en charge de 1'355 mètres) afin que celle-ci reste exploitable. Le diamètre et la résistance à la pression de la nouvelle installation sera calibrée conformément aux propositions du schéma directeur du Service des eaux.

Sur une longueur d'environ 780 mètres, entre l'Hôtel Bristol et la Résidence « Les Troubadours » (entre les parcelles n<sup>os</sup> 3141 et 2969), le Service des eaux prévoit de remplacer l'ancienne conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie en Eternit Ø 150 mm par des tuyaux en polyéthylène soudé bout à bout de diamètres extérieurs de 160 et 180 mm supportant une pression nominale de 16 bars (PN16).

La Municipalité propose d'engager les travaux suivants :

- sur les tronçons A-B et B-C (voir plan de situation N° 009-158-B02), pose de la nouvelle conduite de distribution en polyéthylène soudée bout à bout PE 100 PN 16 Ø ext. 160 mm / Ø int. 130.8 mm sur une longueur de 75 mètres,
- aux points A et B, connexions sur les deux branches existantes en polyéthylène PE 100 PN 16 Ø ext. 160 mm / Ø int. 130.8 mm et en Eternit Ø 100 mm du chemin des Esserts,
- au point C, connexion sur la branche existante en Eternit Ø 125 mm du chemin de la Joux,
- sur les tronçons C-D, D-E et E-F, pose de la nouvelle conduite de distribution en polyéthylène soudée bout à bout PE 100 PN 16 Ø ext. 180 mm / Ø int. 147.2 mm sur une longueur de 705 mètres,
- au point D, reprise du bouclage du chemin des Esserts en polyéthylène PE 100 PN 100 Ø ext. 160 mm / Ø int. 130.8 mm,
- sur point E, connexion sur la branche de Rocheprise en PE 100 PN 10 Ø 200/176.2 mm,
- au point F, reprise de la branche de l'Avenue Centrale en PE 100 PN 16 Ø 200/163.6 mm,
- remplacement des 5 bornes hydrantes (n<sup>os</sup> 430, 428, 427, 425 et 415) et pose d'une nouvelle,
- reprise des raccordements privés sur la nouvelle conduite de distribution.

### Eclairage public

Le dispositif d'alimentation des candélabres est désuet (vieux câble dans un caniveau en ciment). Le projet prévoit :

- la pose d'une nouvelle gaine en PE Ø 72/60 et d'un nouveau câble d'alimentation,
- la pose de chambre de tirage partagée avec le tube de réserve,
- le remplacement des candélabres.

#### Tube de réserve

Sur toute la longueur du tracé, un tube de réserve en PE Ø 112/100 sera posé.

#### Chaussée

Bien qu'il s'agisse essentiellement d'un projet de réfection des conduites d'eau et de gaz, la bordure du trottoir sera également réfectionnée. En effet, le tracé des conduites est en conflit avec cette dernière. La surface du trottoir, très irrégulière, sera assainie ainsi que la bande de chaussée proche de celui-ci. Cela permettra ainsi d'éviter les projections d'eau lors du passage des véhicules.

Il est encore précisé que le reste de la chaussée ne sera pas assaini dans l'immédiat. En effet, les collecteurs d'eaux usées et claires devront être, à terme, remplacés. Ces travaux, non urgents mais difficilement réalisables en présence de circulation ferroviaire, ne seront planifiés qu'après le déplacement du chemin de fer dans le futur tunnel reliant Arveyes à la gare de Villars.

### 3. Développement durable

Le projet tient compte, dans la mesure du possible, d'une réutilisation des matériaux en place.

Dans le processus de mise en soumission, un critère concernant les mesures du développement durable prises par les entreprises sera introduit.

Les nouveaux luminaires intégreront la technologie LED.

### 4. Chantier et planning

Le chantier se déroulera sur deux ans. Le début des travaux est envisagé après les vacances d'été 2018. Après la pause hivernale, ceux-ci reprendront au printemps 2019. Ils devraient être terminés pour fin 2019.

### 5. Les investissements

Le projet a fait l'objet d'une étude complète par le bureau d'ingénieurs mandaté par la Municipalité pour s'occuper du développement du réseau d'eau. Le devis a été établi sur la base des prix pratiqués actuellement pour ce genre de travaux.

Afin d'alléger le budget 2018 du Service des eaux, le devis ci-dessous prend en compte le financement des travaux de même nature réalisés en 2017 entre l'Hôtel Bristol et le Parking du Centenaire.

Le devis des prestations se compose comme suit :

Conduite d'eau potable	Fr.	872'800.--
Eclairage public et tube de réserve	Fr.	293'000.--
Travaux géométriques	Fr.	14'600.--
Frais administratifs et techniques	Fr.	126'000.--
Divers et imprévu, environ 10 %	Fr.	130'600.--
Total HT	Fr.	1'437'000.--
TVA 7.7 % arrondi	Fr.	110'700.--
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'547'700.--</b>

La contribution de l'ECA, estimée selon le nouveau règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels, devrait être de l'ordre de Fr. 35'000.--. Celle-ci sera versée à la mise en service du tronçon posé.

La participation des Services de Fr. 483'700.-- TTC (non comprise dans le total ci-dessus) se décompose de la manière suivante :

- Participation de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz pour un montant de Fr. 455'200.-- TTC.
- Participation de FMA pour un montant de Fr. 28'500.-- TTC.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 22 juin 2018

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2018/05
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- ayant entendu le rapport de la Commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

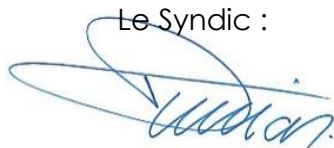
### décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés pour un montant total de **Fr. 1'547'700.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions et participations de tiers déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de la TVA récupérée),
3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution, par la réserve du Service des eaux, par un prélèvement total de **Fr. 400'000.--** via le compte 810.3320,
4. d'**AMORTIR** l'investissement net, après déduction du prélèvement à la réserve, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le compte 810.3310.

### Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Alain DERIAZ

Ollon, le 4 mai 2018 / JCM

